



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 57/20
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le raccordement
du hameau de Pont Farbel aux canalisations des eaux usées**

Denys Chevalier, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le présent préavis a pour objectif de solliciter - a posteriori - un crédit destiné à financer le raccordement public des eaux usées du hameau de Pont Farbel. Le préavis porte sur le crédit de réalisation.

Il fait suite à une opportunité, sans précédent, de pouvoir profiter d'une synergie entre divers partenaires - les Services industriels de Lausanne (SIL), les Services industriels de Nyon (SIN), la Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC) et le Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environ (SANE) - pour la réalisation de travaux importants de canalisations dans ce secteur. Les travaux de raccordement aux canalisations des eaux usées du hameau de Pont Farbel sont obligatoires et imposés par la Direction générale de l'environnement (DGE) de l'État de Vaud. D'un point de vue financier, l'opportunité d'effectuer ces travaux conjoints assure un gain de l'ordre de 30 à 35% en comparaison avec une réalisation individuelle, grâce à des économies sur le volume des travaux (prix des soumissions rentrées), l'installation de chantier, la diminution de la largeur de la fouille (garantie du respect des distances inter-service), les indemnités de remise en état des terrains et les honoraires.

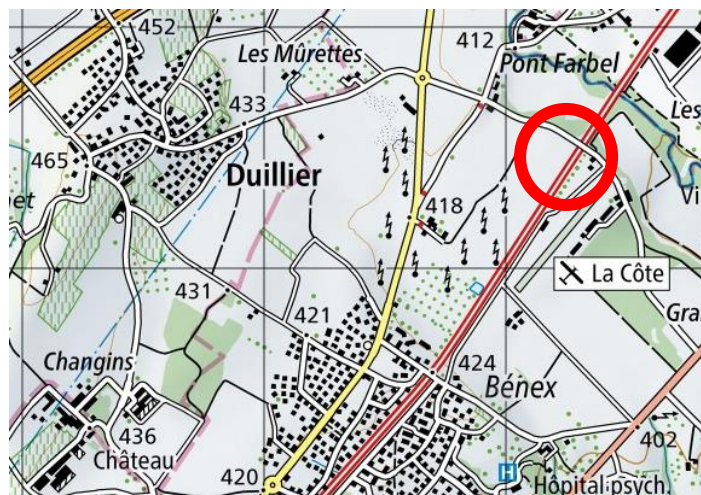
Selon le planning établi, les travaux vont débuter mi-octobre 2020. Au vu de cette opportunité d'effectuer les travaux de manière conjointe avec d'autres partenaires, la demande de crédit y relative est soumise au Conseil communal dans un préavis d'urgence. La participation communale à ces travaux de fouille a été annoncée le 19 août 2020 auprès de la Commission des finances.

Ce projet d'importance (la liaison entre Gland et Nyon représente environ 3 kilomètres de pose de nouvelle conduite) est piloté par les SIL. Les premières esquisses de ce projet remontent à 2017 pour une réalisation initialement prévue en 2022 en une seule étape. Toutefois, le chantier s'est précipité pour deux raisons. D'une part, le début des travaux de la route de l'Etraz réalisé par la commune de Prangins en 2019 a amené l'opportunité pour les SINyon et SIL d'effectuer conjointement et plus rapidement leurs travaux sur ce tronçon. D'autre part, le déblocage de fonds financiers par les SIL a permis d'effectuer la suite du chantier, à savoir, les fouilles entre la tour d'eau de Prangins et la commune de Gland, via le giratoire En Messerin et le pont du passage de Pont Farbel. Ces travaux ont donc été menés directement à la suite de ceux de la Route de l'Etraz, fin 2019, pour se terminer en pleine crise sanitaire du Covid-19 durant la fin du printemps 2020.

En parallèle, le changement survenu au Service technique communal début 2019 avec l'arrivée du nouveau chef de service, le suivi de l'important chantier de la Route de l'Etraz et la gestion de la pandémie ont mobilisé les ressources, empêchant de mieux anticiper cette opportunité de raccordement. Le délai usuel pour déposer ce préavis a alors échappé à la Municipalité.

2. Préambule et contexte

Le hameau de Pont Farbel est situé au Nord de l'aérodrome, le long de la route de Gland. Il est composé de 9 bâtiments affectés aussi bien pour l'agriculture (hangar), que pour l'habitation, et même par un ancien ouvrage militaire.



Historiquement, la présence de bâtiments remonte avant 1743, car les plans de cette année-là mentionnent déjà, à cet endroit, la présence de constructions. Le hameau de Pont Farbel est situé en zone agricole, donc hors zone à bâtir.

3. Obligation de raccordement aux canalisations des eaux usées

Le hameau de Pont Farbel est habité par 10 habitants répartis sur 4 logements. Les eaux usées sont, à ce jour, évacuées via une tranchée filtrante existante en contrebas des habitations, à proximité de la rivière la Promenthouse.

Or, la présence de plusieurs zones de captage de plusieurs sources à l'aval de la tranche filtrante sont existantes. Par conséquent, aucune infiltration d'eau sommairement traitée dans le sous-sol n'est admissible dans ce secteur.

L'obligation de raccordement des eaux usées (LEaux, art. 11) indique que pour les constructions situées hors zone à bâtir, le raccordement au réseau d'égout est opportun et peut être raisonnablement être envisagé. En ce sens, la Direction générale de l'Environnement du Canton de Vaud (DGE) a statué, en 2009, sur la base de la jurisprudence en la matière, que le raccordement était raisonnable¹.

La DGE avait donc signifié aux propriétaires et à la Commune, le 19 août 2009, qu'ils devaient se mettre en conformité pour le 30 juin 2010. Depuis, ce dossier a fait l'objet de divers avant-projets et variantes, mais il est resté sans suite et sans travaux.

Le hameau de Pont Farbel a donc l'obligation de se raccorder au réseau des eaux usées. Nous mentionnerons encore que tout projet de construction nécessitant un permis de construire pour l'entier de ce hameau est actuellement suspendu par la DGE tant que les raccordements des eaux usées n'ont pas réalisés.

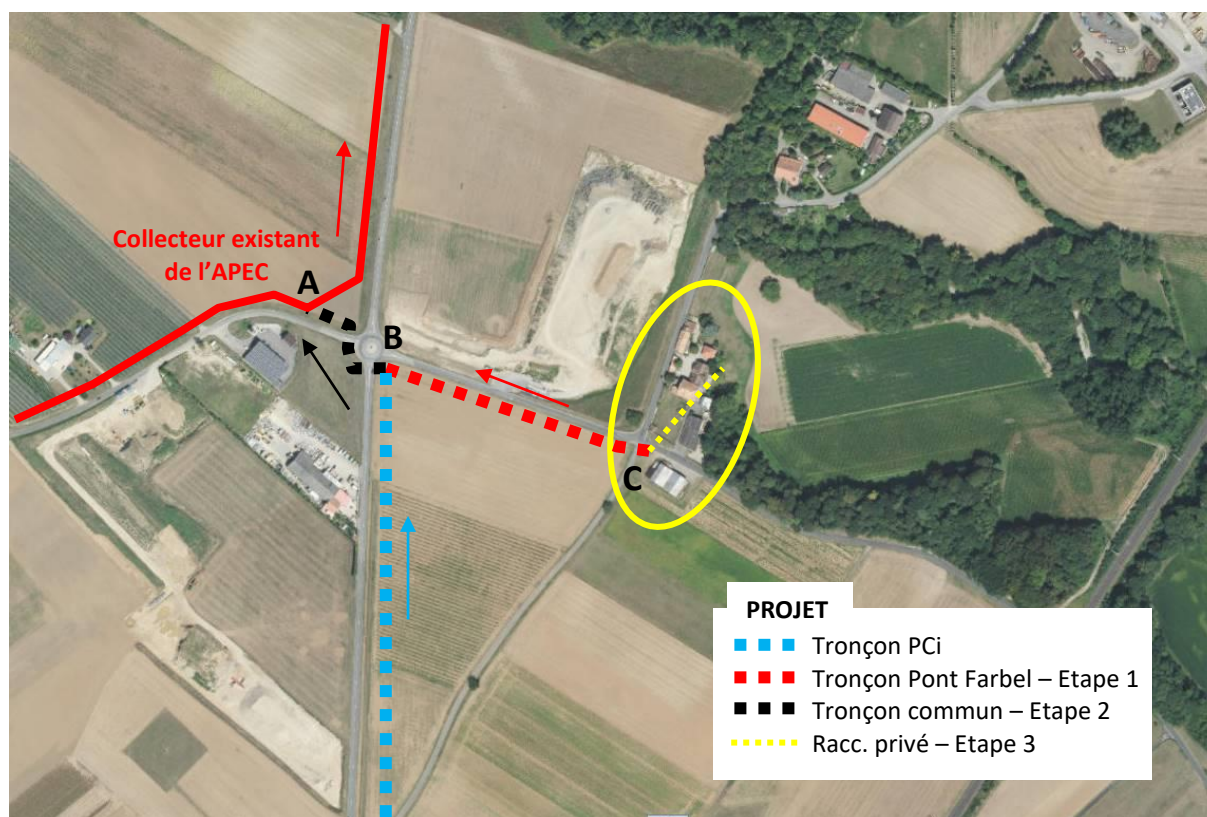
¹ Il devient envisageable lorsque le coût de ce dernier ne dépasse pas CHF 7'500.- (CHF 8'400.- en 2020) par pièce habitable. Le hameau de Pont Farbel comprend 4 logements pour 20 pièces habitables.

La LEaux (art. 10) indique que les cantons veillent à la construction des réseaux d'égouts publics et des stations centrales d'épuration des eaux usées provenant des groupes de bâtiments situés hors des zones à bâtir, à condition que les méthodes spéciales de traitement n'assurent pas une protection suffisante des eaux ou ne sont pas économiques.

4. Projet de raccordement

La situation géographique du hameau de Pont Farbel implique que toute solution de raccordement à un réseau d'eaux usées devra se faire par pompage. Un écoulement gravitaire n'est simplement pas possible.

Les divers avant-projets étudiés depuis 2010 ont montré que le coût de ce raccordement serait non négligeable quelle que soit la destination finale, ceci explique partiellement la non-exécution des travaux jusqu'ici.



Aujourd'hui, une opportunité se présente via un projet commun de liaison entre les réseaux de Gland et de Nyon qui traverse Prangins via la Route de l'Etraz. Ces travaux sont partagés entre les services industriels de Lausanne (SIL), les SINyon et l'entreprise Ronchi. La réalisation de cette liaison, effectuée par étapes, est bien avancée et les conduites sont actuellement localisées à proximité du giratoire « En Messerin ». Le projet consiste à poser une nouvelle conduite entre ledit giratoire le long de la route de l'Aérodrome, pour ensuite bifurquer en direction de Gland au niveau du hameau de Pont Farbel. La traversée de la Promenthouse s'effectuera via un forage dirigé, passant à 4 mètres sous le fond du lit de la rivière.

L'opportunité de profiter de ces travaux de fouille, côté sud de la route de l'Aérodrome, pour poser des conduites souterraines été saisie par le Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environ (SANE) et la Société

électrique intercommunale de la Côte (SEIC). Cela leur permet d'effectuer une fouille commune pour réduire les coûts.

Cette opportunité, technique et financière, est également à saisir pour profiter de poser une nouvelle conduite de refoulement d'eaux usées permettant de raccorder le hameau de Pont Farbel.

Le projet (tronçon B – C sur le plan annexé) consiste à profiter de la fouille pour poser un tuyau PE 90/79.2 mm sur une longueur d'environ 260 mètres depuis le carrefour de la Route de l'aérodrome et de la Route de Gland. Ce tuyau permettra de pomper les eaux usées du hameau en direction du giratoire en Messerin pour ensuite se raccorder dans le réseau de l'APEC. Ce dernier étant situé juste à proximité.

En deuxième étape (tronçon A – B sur le plan annexé – réalisation en 2021), les travaux de raccordements au réseau de l'APEC seront réalisés en partenariat avec la Protection Civile (PCi), qui doit également effectuer des travaux similaires depuis leur caserne située aux anciennes antennes de Radio Suisse. Les traversées des routes dans le giratoire s'effectueront via des tuyaux en attente laissés libre sous la chaussée lors de la construction du giratoire (PVC 250 mm).

La troisième étape, entièrement à la charge des propriétaires privés, consiste à identifier des eaux usées du hameau, à les raccorder à la nouvelle fosse de pompage, à créer une fosse de relevage (STREL), à installer une pompe et à réaliser la fouille et pose d'un tuyau jusqu'en limite de parcelle. L'entretien des installations privées, y compris la station de pompage, seront à la charge des propriétaires privés.

5. Aspects financiers

Le raccordement du hameau de Pont Farbel fait partie des équipements publics tels que décrits à l'article 6 du règlement communal d'évacuation des eaux de Prangins.

Pour ces travaux, deux clés de répartition ont été définies selon les deux étapes distinctes. Ces clés de répartition prennent en compte la totalité des travaux liés au chantier en appliquant, pour chacun, son pourcentage.

Pour l'étape 1 (tronçon B –C), une clé de répartition liée à cette fouille a été définie et validée par les 5 partenaires, basée sur les coûts des travaux de génie civil. La répartition fixée est la suivante :

Entreprise Ronchi	6.3%
SIL	33.1%
SEIC	42.2%
SANE	7.3%
Commune de Prangins	11.1%

Pour l'étape 2 (tronçon A – B), la répartition est fixée à ½ chacun avec la Protection Civile (PCi)

Participation financière de la Commune de Prangins :

Etape 1 : (SIL, SIN, Ronchi, SANE et Commune de Prangins)

Travaux de génie civil	38'706.25
Travaux d'appareillage	6'362.00
*Marquage	556.95
Remise en état des terrains (indemnisation)	2'500.00
*Prestations géométriques	891.10
*Prestations pédologiques	891.10
*Honoraires (phase exécution)	5'221.10
*Divers et imprévus	5'012.40
Total des travaux HT	CHF 60'140.90
TVA 7.7%	CHF 4'630.85
Total des travaux TTC	CHF 64'771.75

*Selon clé de répartition fixée à 11.1% pour la Commune de Prangins

Étape 2 : (PCi et Commune de Prangins)

Travaux de génie civil	20'366.50
Travaux d'appareillage	4'014.00
Remise en état des terrains (indemnisation)	500.00
Divers et imprévus	2'000.00
Total des travaux HT	CHF 26'380.50
TVA 7.7%	CHF 2'031.30
Total des travaux TTC	CHF 28'411.80
Dont, à charge de Prangins	CHF 14'205.90 *

* Selon clé de répartition fixée à ½ pour la commune de Prangins TTC et ½ pour la PCi

Récapitulatif des montants

Total étape 1 – TTC	CHF 64'771.75
Total étape 2 – TTC	CHF 14'205.90
Total des travaux TTC	CHF 78'977.65

Un montant arrondi à CHF 79'000.- TTC est porté au présent préavis.

Le raccordement du hameau impliquera aux propriétaires de devoir s'acquitter des taxes de raccordement, tel que mentionné à l'article 51 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. De plus, dès les raccordements effectués, la taxe annuelle d'entretien des collecteurs et d'épuration des eaux sera perçue.

Le financement du crédit sera assuré par la trésorerie courante.

Nous proposons d'amortir cet investissement en une seule fois par le prélèvement d'un montant de CHF 79'000 TTC sur le compte de bilan 9280.100 « Fonds réserve – épuration + STEP », (disponible au 31 août 2020 de CHF 741'115.30).

6. Implication des propriétaires du hameau

La mise en place de cet équipement public via la construction d'une conduite PE 90/79.2 mm est subordonnée à une convention mise en place entre la Commune de Prangins et les propriétaires des parcelles concernées. Cette convention engage les propriétaires à dûment effectuer les travaux de raccordement des eaux usées et les amener, par pompage, à l'extrémité de l'équipement public situé au point C du plan annexé. En cas de non réalisation par ces derniers, une hypothèque légale pourra être inscrite, après avertissement, afin de faire exécuter ces travaux.

En parallèle et une fois les travaux exécutés, une servitude sera inscrite au registre foncier sur les terrains privés concernés par la pose de cette conduite.

7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis No 57/20 concernant la demande de crédit de CHF 79'000.- TTC pour le raccordement du hameau de Pont Farbel aux eaux usées,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

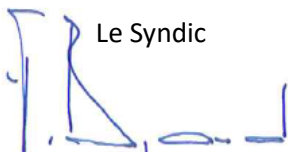
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 79'000 TTC, pour la réalisation du raccordement du hameau de Pont Farbel aux eaux usées,
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal.
3. d'amortir ce montant par un prélèvement unique d'un montant de CHF 79'000 TTC sur le compte de bilan 9280.100 « Fonds réserve – épuration + STEP ».

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 5 octobre 2020, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Le Syndic
François Bryand



La Secrétaire

Laure Pingoud

Annexe : Plan d'exécution

CANTON DE VAUD



TERRITOIRE DE PRANGINS

"Route de l'Etraz 30-B-P"

Nouvelle liaison intercommunale de la conduite de Gaz



PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/500

Dossier n° G16939

Plan n° 16939 / 2

"Géodonnée © Etat de Vaud"

Mensuration numérique

EXECUTION

Modif.	Date	Dessin	Contr.	Objet de la modification
----	12.08.2019	M.F.	---	Projet de base
1	05.09.2019	M.F.	---	Modification des coupes et mettre la nouvelle base
2	31.08.2020	M.F.	F.K.	Modifications des diamètres et du tracé du SANE
3				
4				
5				



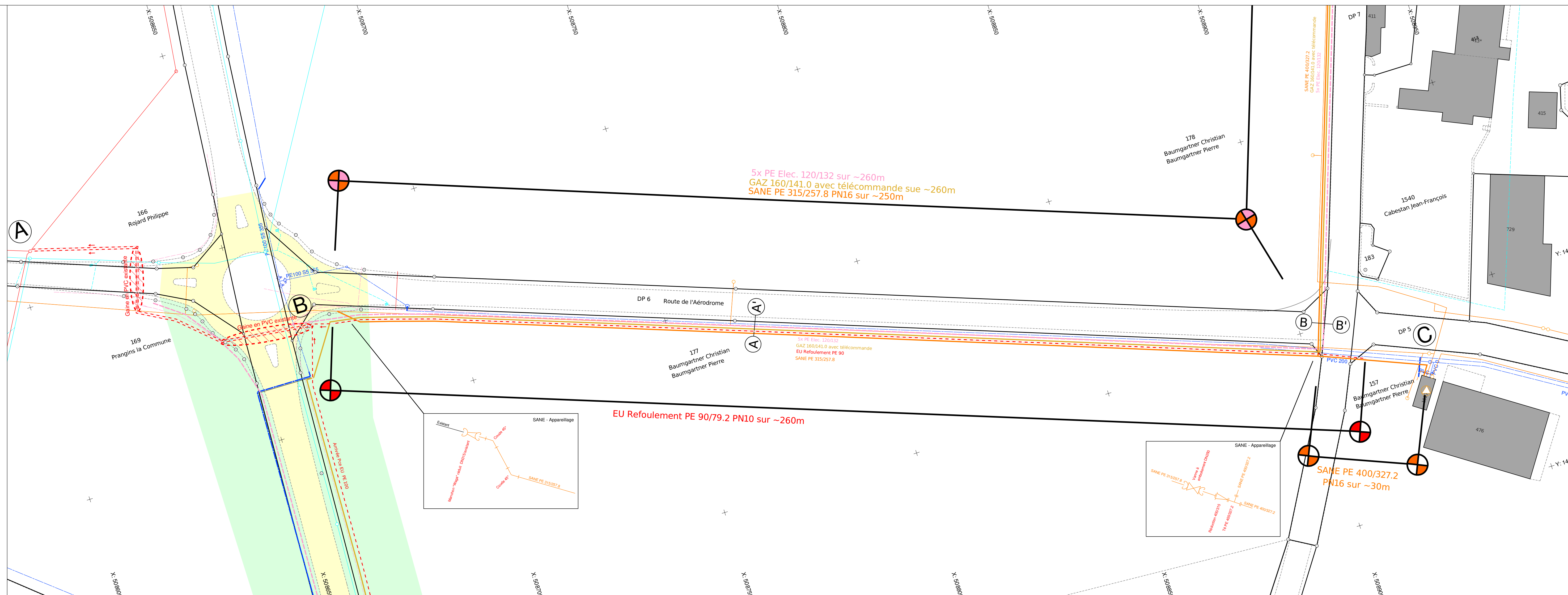
Rte de St-Cergue 23
1260 NYON

Tél. 022 / 361.17.42
Fax 022 / 362.03.70
E-mail info@bovard-nickl.ch

LEGENDE:

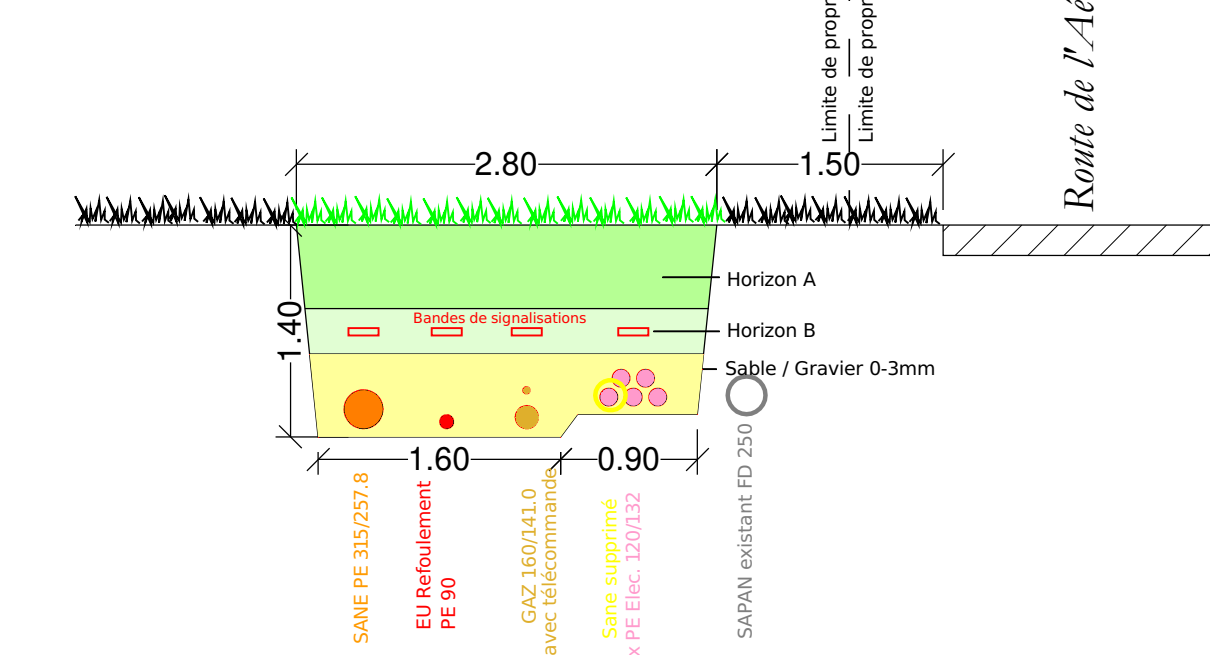
	existant	projeté
Eaux Claires	Chaussée (jaune)	Trottoir (gris)
Eaux Usées	Verdure (vert)	Surface non-revêtue (orange)
Electricité	Haie (vert foncé)	Collecteur (bleu clair)
Telecommunication	Collecteur privé (bleu foncé)	Grille, caniveau (bleu à rayures)
Eaux sous pressions	Regard (bleu)	Regard (bleu)
Gaz	Conduite (orange)	Conduite (orange)
S.A.N.E.	Branchement (orange)	Branchement (orange)
	Chambre (orange)	Chambre (orange)
	Vanne réseau (orange)	Vanne réseau (orange)
	Vanne concession (orange)	Vanne concession (orange)

Le tracé des conduites existantes est approximatif. Un sondage est nécessaire pour repérer leur position précise.



Echelle 1:50

Coupe A - A'



Coupe B - B'

